

Prix : 8 Francs

N° 11 — 15 Mars 1941

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

AMANTS ET VOLEURS

AVEC



MICHEL SIMON



ARLETTY



PIERRE BLANCHAR

DEUX FILMS QUI FONT RECETTE

DU RIRE !

FERNANDEL

DANS

UNE NUIT DE FOLIES



LES FILMS GEORGES MULLER

Téléphone :
BOTzaris 33-28

17, Faubourg SAINT-MARTIN, PARIS (X^e)

Le Juif Suss

La Presse est unanime

PARIS-SOIR

Ce Juif, c'est Joséf Suss Oppenheimer, ministre du Duc Charles-Alexandre de Wurtemberg. Et ce film est un film historique.

Il est admirablement servi par l'époque, le cadre, les personnages et les faits qu'il évoque.

Mais son mérite essentiel n'est pas dans l'excellence des détails : il est dans un découpage serré, dans un montage vif dont bénéficient rarement les films en costumes.

C'est là le secret de ce film vivant et bien construit, attachant malgré le pathétique impressionnant, la rudesse et la violence de certains détails.

F. H.

LE PETIT PARISIEN

Le Juif Suss est un personnage rigoureusement historique.

Ainsi conçu et réalisé, le film de Veit Harlan est une œuvre saisissante et forte, dont l'intérêt dramatique empoigne dès le début le spectateur et ne se dément pas un seul instant.

François Vinneuil.

LA GERBE

Souhaitons que l'on répande largement cette œuvre d'une excellente qualité cinématographique. Elle est remarquablement interprétée.

D.

L'ILLUSTRATION

C'est un très beau film que Le Juif Suss, du metteur en scène Veit Harlan.

R. de B.

BEAUX-ARTS

Le Juif Suss est un grand film, à l'action admirablement menée et toujours passionnante.

André Robert.

LE CRI DU PEUPLE

Réalisé par le metteur en scène Veit Harlan, le film est clair, vivant et dense. De belles images vastes et aérées, des raccourcis heureux, une bonne cadence. Et l'interprétation est magistrale.

Georges Champeaux.

AUJOURD'HUI

Le rôle du Juif Suss Oppenheimer est tenu par Ferdinand Marian. Il a réussi à dessiner un personnage inouï d'astuce et de duplicité, implacable et servile, visqueux à force d'obsequiosité, et répugnant de cruauté quand il se croit sûr de l'impunité.

Hélène Garcin.

LA FRANCE AU TRAVAIL

Quel plaisir, enfin, de revoir Werner Krauss, qui fut ce « Caligari », ce « Jack l'Éventreur » non oubliés et que nous retrouvons aujourd'hui, aussi inquiétant, aussi maléfique, admirable que naguère.

Odile Montval.

NOUVEAUX TEMPS

Voilà encore une de ces productions allemandes de belle qualité.

Werner Krauss, encore une fois, tient, dans Le Juif Suss, deux rôles : celui de Lévy l'acolyte du conseiller financier, et il y est calamiteux et chattemite, puis celui du rabbin Leew, ruisselant de vieillesse et de criarde sagesse, familier des astres et des accommodements avec Jehovah, bourru, chancelant, tout en tics, mi-végétal mi-fantôme ; à lui seul, il est tout un ghetto. L'étourdissant comédien !

Nino Frank.

LE MATIN

C'est un film curieux, original et captivant.

Les aventures extraordinaires du sémite Josef Suss Oppenheimer, sorti du ghetto de Francfort, et arrivant, avec l'opiniâtre ténacité des gens de sa race, à conquérir l'esprit du duc Charles-Alexandre de Wurtemberg, tiennent du prodige.

Cette prodigieuse reproduction historique donne une présentation d'une rare intensité dramatique.

L'ŒUVRE

L'œuvre de Veit Harlan est une des plus belles réussites de l'écran.

Jean Laffray.

LE FILM

Puissant drame historique à grande mise en scène dont le sujet, profondément symbolique, retrace les événements tragiques qui se déroulèrent à Stuttgart de 1733 à 1738.

La réalisation de Veit Harlan est de premier ordre ainsi que l'interprétation, notamment celle de Ferdinand Marian et de Werner Krauss dans les deux rôles caractéristiques de ce film évocateur qui laisse le spectateur sous une impression qui se prolonge.

L'AUTO

Comme un metteur en scène à les interprètes qu'il mérite, Veit Harlan a bénéficié pour Le Juif Suss d'une éclatante distribution, où l'on remarque, parmi les meneurs de jeu, les deux grands comédiens que sont Heinrich George et Werner Krauss.

LE NUMÉRO :
8 Fr.

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE
BI-MENSUEL



N° 11
15 MARS 1941



Au COLISÉE

5^e semaine de succès

du film

Veit HARLAN de la TERRA

LE JUIF SUSS

avec

FERDINAND MARIAN
KRISTINA SÖDERBAUM
HEINRICH GEORGE
WERNER KRAUSS

et

EUGEN KLÖPFER

Mise en scène : Veit HARLAN

Production TERRA

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

29, Rue Marsoulan, PARIS (12^e)

Tél. : DIDerot 85-35 (3 lignes groupées)

Adresse Télégraphique : LACIFRAL Paris

Compte chèques postaux n° 702-66, Paris.

Registre du Commerce, Seine n° 291-139.

ABONNEMENTS :

France et Colonies : Un an 125 fr. — Union Postale : 200 fr. — Autres Pays : 250 fr. — Pour tous changements d'adresse, nous envoyer l'ancienne bande et QUATRE francs en timbres-poste.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNIQUES DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE :
Production : Autorisations d'ouverture et Cartes professionnelles 3

COMMUNIQUES DES GROUPEMENTS D'EXECUTION :

Groupement des Directeurs et Propriétaires de Théâtres Cinématographiques :
Instructions générales concernant l'exploitation en Zone occupée 5
La Commission de Surveillance des Prix et l'Exploitation 6
Avis divers 6

PARTIE NON OFFICIELLE INFORMATIONS

Les Producteurs allemands vont tourner dans les Studios italiens 7
Arts-Sciences-Voyages au Cinéma des Champs-Élysées 7
Première de La Nuit de Décembre 7
Le Cinéma à Bruxelles 10
Le Semaine du Cinéma en Algérie 10

NOUVELLES DE L'EXPLOITATION :

Bordeaux. — Lyon 8
REVUE DES NOUVEAUX FILMS 11
Nuit de Décembre. Courrier d'Asie.
Une Femme comme toi. Ceux du Ciel.
LE TRAVAIL DANS LES STUDIOS 12
PETITES ANNONCES 12
PROGRAMMES DES CINÉMAS DE PARIS 12

TRIOMPHAL SUCCÈS

DE



sur les Boulevards
et sur les Champs-Élysées

6^e semaine

MARIVAUX (v.f.)

BIARRITZ (v.o.)

TOUTE UNE VIE

MAX LINDER

LE PETIT CHOCOLATIER

NORMANDIE

LE CŒUR SE TROMPE

LORD BYRON

MUSIQUE DE RÊVE

OLYMPIA

UN AMOUR EN L'AIR



“La foule se pressant devant le cinéma “MADELEINE” pour applaudir le beau film de CHRISTIAN-JAQUE : L'ENFER DES ANGES

UN FILM VEIT HARLAN DE LA TERRA



SOCIÉTÉS EN ACTIVITÉ



ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE
56, rue de Bassano — PARIS
Elys. 34-70 (4 lignes groupées)
Inter-Elysées 34.



Radio-Cinéma
79, Boul. Haussmann
Anjou 84-60
FILMS, STUDIOS, MATÉRIEL



27, rue Dumont-d'Urville
PARIS (16°)
KLÉBER 93-86



U.F.P.C.
UNION FRANÇAISE DE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE
76, rue de Prony Tél.: WAG. 68-50



12, rue de Lubeck
PARIS (16°)
KLÉBER 92-01



VEDIS FILMS
Léon CARRÉ, Directeur
37, Avenue George V
Paris
Élysées 94-03

Compagnie Commerciale Française Cinématographique
95, CHAMPS-ÉLYSÉES
PARIS (8°) BALZAC 09-70

CINELDÉ
Louis DUCHEMIN
1 bis, Rue Gounod
PARIS (17°)
Téléphone: WAGram 47-30



Films Georges MULLER
17, Faubourg Saint-Martin
PARIS (X°)
BOTZaris 33-28



1, Rue de Berri
PARIS
ÉLYSÉES 89-59

COMPTOIR FRANÇAIS DU FILM DOCUMENTAIRE
Directeur: Robert de NESLE
79, Champs-Élysées
PARIS (8°)
ÉLYSÉES 42-35



CONSORTIUM DU FILM
3, rue Clément-Marot, Paris (8°)
BALZac 07-80 (lignes groupées)

Les Editions EMILE CAPELIER
27, rue de Turin
PARIS (9°)
EUROPE 49-40

LES FILMS DE KOSTER
20, Bd. Poissonnière
PARIS
PROVENCE 27-47
Les meilleurs programmes COMPLETS



178, faubourg St-Honoré
PARIS (8°)
ÉLYSÉES 27-03



40, rue François-1^{er}
ÉLYSÉES : 66-44, 45, 46, 47
Ad. télégr.: CINERIUS



49, avenue de Villiers
PARIS
WAGRAM 13-76



61, rue de Chabrol, PARIS
PROVENCE 07-05

CINEMA de FRANCE
120, Champs-Élysées
PARIS (8°)
BALZAC 34-03



DISTRIBUTION PARISIENNE DE FILMS
65, rue Galilée - PARIS (8°)
Élysées 50-82



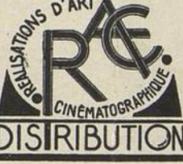
9, rue Lincoln, PARIS-8°
BALZAC 58-95
Ad. Télégr.: Actua-Ciné



14 bis, avenue Rachel - PARIS (18°)
MARcadet 70-96 - 97



COMPTOIR FRANÇAIS DE DISTRIBUTION DE FILMS
Frankfilmis
161, rue de Courcelles, Paris (17°)
Carnot 64-90 (lignes groupées)



49, Rue Galilée - PARIS
KLÉBER 98-90

LES FILMS Marcel Pagnol
13, rue Fortuny, 13
PARIS
Téléph.: Carnot 01-07

C.E.D.A.M.
(Centre d'application artistique moderne)
16 bis, rue Lauriston, Paris (16°)
PASSY 52-86

TOUT pour le MAQUILLAGE
Films - Théâtre - Ville



INSTALLATION SONORE ET DE PROJECTION
SERVICE D'ENTRETIEN
S^{ts} de Matériel Acoustique Inc.
120, Champs-Élysées, PARIS
Tél.: BALzac 38-65 (3 lignes groupées)

RETENU par **KLANGFILM**
161, rue de Courcelles, Paris (17°)
Carnot 64-90 (lignes groupées)

Laboratoires Studios Cameras
ÉCLAIR
Epinay-sur-Seine et
12, rue Gaillon,
Paris

ATLANTIC FILMS
36, avenue Hoche
PARIS (8°)
CARnot 74-64, 36-30

LE FILM PARTIE OFFICIELLE

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE
29, RUE MARSOULAN, PARIS (12°) — DID. 85-35
N° 11 15 MARS 1941 8 Fr.

LOIS - DÉCRETS - ORDONNANCES - COMMUNIQUÉS DU
COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE ET DES GROUPEMENTS D'EXÉCUTION

COMMUNIQUÉS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

PRODUCTION

AUTORISATION D'OUVERTURE ET CARTES D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLES

GENERALITES

Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 26 octobre 1940, aucune « Entreprise appartenant à l'une des branches de l'industrie cinématographique, ne peut exercer son activité qu'après obtention d'une autorisation délivrée par le Ministre chargé de l'Information, sur avis du Comité d'Organisation ».

De plus, aucune personne physique soumise à la formalité de la carte professionnelle, ne pourra continuer son activité si elle n'est en possession de cette carte, sur laquelle devra être apposée une nouvelle vignette tous les trois mois.

Devront être munis d'une carte d'identité professionnelle :

1° Dans les Sociétés :

- a) SOCIÉTÉS ANONYMES :
Le Président,
Le Directeur général,
Tous les Collaborateurs ayant la signature sociale.
- b) S.A.R.L. ET AUTRES SOCIÉTÉS :
Les Gérants,
Tous les Collaborateurs ayant la signature sociale.

2° Dans les Entreprises individuelles :

- Le Propriétaire,
Les Fondés de Pouvoirs.

3° Tous les Chefs de Service dont l'activité est, par sa nature, cinématographique.

4° Les Représentants.

Les personnes intéressées doivent justifier d'une année d'exercice en cette qualité ou de deux années de fonction dans une branche de l'activité cinématographique ou connexe.

Pour obtenir la carte d'identité professionnelle, le demandeur devra satisfaire aux conditions suivantes :

- 1° ne pas être israélite,
 - 2° justifier de sa capacité professionnelle,
 - 3° fournir un casier judiciaire ne portant aucune condamnation infamante,
 - 4° jouir d'une probité commerciale reconnue.
- Les intéressés devront établir une demande, accompagnée des pièces suivantes :
- certificat de domicile légalisé,
 - extrait de naissance,
 - casier judiciaire,
 - deux photos d'identité.

Au cas où il ne serait pas possible de fournir immédiatement les pièces exigées, l'intéressé devra attester, sous la foi du serment :

- qu'il n'est pas israélite,
- qu'il est de nationalité française,
- qu'il n'a subi aucune condamnation infamante.

Les cartes d'identité professionnelles seront délivrées par les Groupements d'Exécution sur proposition d'une commission et par décision du Directeur Responsable.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE

Les personnes ou sociétés désireuses de demander l'autorisation de reprendre l'exploitation de leur entreprise, doivent rédiger la formule suivante en deux exemplaires français et quatre exemplaires allemands (soit six exemplaires en tous) :

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE

Le..... 194 ,
Au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique Française, 92, Champs-Élysées.
Section PRODUCTION.

Conformément à l'Ordonnance concernant les activités dans le domaine cinématographique, du 26-10-40 (Journal Officiel contenant les Ordonnances allemandes, page 158), la Matson soussignée a l'honneur de demander l'autorisation de reprendre l'exploitation de son entreprise.

Nom de la Maison :
Adresse :
Forme de la Société :
Propriétaires ou personnes autorisées à représenter la Société :

Capital de la Société :
Date de fondation :
Nature des films qui seront produits :

— films de programme longs ou courts;
— films documentaires; films de publicité; films de format réduit.

Importance de la production envisagée :
(nombre annuel approximatif des films à réaliser).

Le Soussigné, conformément aux charges de sa responsabilité professionnelle, donne l'assurance formelle que les indications ci-dessus sont complètes et exactes.

Avis du Comité :
Signature du demandeur :

A cette demande doivent être jointes les pièces suivantes :

- 1° Quatre exemplaires dûment remplis de l'imprimé « Demande d'autorisation d'ouverture ».

INFRACTION A UN DÉCRET MILITAIRE ALLEMAND CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES FILMS AU PUBLIC

Les journaux quotidiens de Paris ont publié, dans leur numéro du 5 mars, le communiqué suivant :

Un représentant connu de l'organisation française de films et deux entreprises françaises de louage de films se sont rendus coupables d'une infraction à un décret du commandement militaire concernant la présentation des films au public. Ces personnes avaient présenté au public des films qui n'avaient pas été visés par la censure. Les inculpés se sont déclarés prêts à faire excuser leur faute en versant aux services français du « Secours d'Hiver », en deux fois, une somme de 100.000 francs, et une autre fois une somme de 30.000 francs, soit, en tout, 130.000 francs. Le commandement militaire a accepté ce règlement à titre exceptionnel, étant donné qu'il s'agissait d'un manquement qui, découvert très rapidement, n'a pas eu de suite grave. Les poursuites ont été en conséquence abandonnées.

2° Quatre exemplaires de l'extrait du Registre du Commerce.

3° Pour les sociétés et en un exemplaire :
— les statuts de la Société,
— la liste des gérants ou des membres du Conseil d'Administration,
— la liste des principaux actionnaires,
— les trois derniers bilans et les comptes d'exploitation.

4° Un exemplaire français et un exemplaire allemand de la déclaration que le ou les propriétaires sont aryens.

5° Un exemplaire français et un exemplaire allemand de l'assurance donnée par le Directeur Responsable de la Société, que les personnes autorisées à représenter l'établissement, ainsi que tous les employés, sont de descendance aryenne.

6° Deux exemplaires du certificat de nationalité des propriétaires et des personnes autorisées à représenter la société.

7° Deux exemplaires du casier judiciaire des propriétaires et des personnes autorisées à représenter la société.

8° Deux exemplaires de la liste des collaborateurs qui devront être munis de la carte d'identité professionnelle.

Les demandeurs sont priés de joindre, en outre, une liste complète et détaillée des pièces qui figurent à leur dossier.

NOTA. — CES DOSSIERS NE SERONT ACCEPTÉS QU'AUTANT QU'ILS SERONT ABSOLUMENT COMPLETS.

COMMUNIQUES DU COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE

CARTE PROFESSIONNELLE

Les cartes d'identité professionnelles seront délivrées par le groupement sur proposition d'une commission composée de :

- Deux producteurs.
- Deux collaborateurs de création (un réalisateur et un auteur).

Les intéressés devront fournir une demande dont le modèle sera provisoirement fourni par le Comité d'Organisation, 92, Champs-Élysées.

Cette demande devra être accompagnée des pièces suivantes :

- 1° Certificat de domicile légalisé,
- 2° Extrait de naissance,
- 3° Casier judiciaire,
- 4° Deux photos d'identité,

ou, à défaut, une attestation sous la foi du serment, que l'intéressé est français, aryen et qu'il n'a subi aucune condamnation infamante.

Il peut être impossible au demandeur de fournir immédiatement les pièces exigées. Dans ce cas, dûment prouvé, et dans l'attente de ces pièces (qui devront être fournies au plus tard six mois après la signature de la Paix), la commission sera habilitée à juger si elle doit proposer l'octroi ou le refus de la carte.

NOTA. — Les intéressés doivent conserver soigneusement le récépissé qui leur sera remis lorsqu'ils déposeront leur demande, et sans la production duquel ils ne pourront recevoir leur carte.

DÉPOT DE SCÉNARIO
PRODUCTION ET FINANCEMENT
DU FILM

I. — AUTORISATIONS

1° Autorisation générale
de fonctionner.

Aucun scénario, synopsis ou projet divers, ne peut être présenté au COMITE D'ORGANISATION, si ce n'est pas l'intermédiaire d'un producteur décidé à le réaliser. Il est entendu que ce producteur aura dû faire auparavant une demande d'autorisation de fonctionner et sera muni de sa carte d'identité professionnelle.

2° Autorisation particulière
pour chaque film.

Les producteurs autorisés (personnes ou sociétés) désireux de produire un film, sont priés d'adresser leurs projets pour étude, au COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE, 92, Champs-Élysées, Paris (8°).

Les dossiers soumis devront comporter les documents suivants :

- 1° Synopsis d'une dizaine de pages et sa traduction en allemand en triple exemplaire,
- 2° Devis provisoire,
- 3° Option sur le sujet ou pièce similaire en tenant lieu,
- 4° Option sur le réalisateur ou pièce similaire en tenant lieu,
- 5° Liste des acteurs pressentis et correspondance justificative,
- 6° Procédé de financement envisagé par le producteur (paiement total du devis par le producteur avec indications de la provenance des sommes ou appel au CREDIT NATIONAL).

Ce dossier est alors étudié (moralité, opportunité, qualité générale). Lorsque le Comité et les Autorités allemandes ont donné leur avis favorable, le producteur peut commencer la préparation technique du film.

II. — FINANCEMENT

Deux possibilités peuvent s'offrir au producteur :

- 1° Il apporte la totalité du devis,
- 2° Il fait appel au CREDIT NATIONAL.

1° Le producteur apporte lui-même
la totalité du devis.

Quel que soit le mode de financement choisi, le montant indiqué dans le projet de financement approuvé par le COMITE D'ORGANISATION, devra, avant le premier tour de manivelle, être bloqué en banque.

Le COMITE D'ORGANISATION a le droit de contrôler à tous moments, soit grâce au recours par le producteur aux Services du Cabinet Pierre Chéret, soit par tout autre moyen :

- a) que seuls les procédés de financement approuvés avec le projet, sont employés,
- b) que le devis approximatif est suivi.

Afin que ce contrôle soit efficace, le montant bloqué en banque ne pourra être retiré qu'avec la signature d'un membre accrédité de l'Organisation Professionnelle.

2° Le producteur fait appel
au CREDIT NATIONAL.

La participation du CREDIT NATIONAL ne peut en aucun cas dépasser 65 % du devis total.

Un producteur devra donc avant de commencer son film, disposer en argent liquide, d'au moins 35 % du devis total de ce film.

Dans le cas où le COMITE D'ORGANISATION a jugé le dossier du film digne d'intérêt, il consulte le CREDIT NATIONAL, et après avis de ce dernier, donne son accord et procède à la proposition du producteur.

Ce dernier est alors invité à bloquer 50 % de son apport personnel, soit 17,5 % du devis total provisoire. Cette somme est destinée à financer les frais de préparation du film.

La préparation étant terminée, le producteur soumet au COMITE D'ORGANISATION son devis définitif accompagné des pièces justificatives suivantes :

- 1° Découpage technique,
- 2° Continuité,
- 3° Tableau de travail,
- 4° Contrats (techniciens, acteurs, studios, etc., etc...),
- 5° Maquettes des décors.

Ce devis définitif doit prévoir entre autres, les frais de dix copies standard.

Le COMITE D'ORGANISATION étudie ce dossier et vérifie le devis. Après quoi, en accord avec le CREDIT NATIONAL, il fixe définitivement le montant de l'avance qui sera consentie au producteur et invite ce dernier à verser le complément de son apport, qui doit se monter à 35 % du devis total définitif.

D'autre part, le producteur doit fournir une garantie en cas de dépassement du devis. Cette garantie, qui doit atteindre 10 % du devis total définitif, est constituée soit par un cautionnement (hypothécaire ou sur titre), soit par une caution personnelle ou bancaire agréée par le COMITE D'ORGANISATION.

Le CREDIT NATIONAL verse alors sa part : la totalité du devis définitif est bloquée en banque; la réalisation proprement dite peut commencer.

III. — REMBOURSEMENT

Les recettes des salles sont contrôlées par l'Organisation professionnelle. Les sommes remises au distributeur, déduites de sa commission propre et de celle de l'explo-

itant, sont réparties comme suit entre le producteur et le CREDIT NATIONAL :

- Première tranche (sortie du film) :
- 25 % au producteur;
 - 75 % au CREDIT NATIONAL.

Deuxième tranche :

Dès que le producteur est remboursé de son apport (17,5 % du devis définitif) les recettes vont en totalité au CREDIT NATIONAL (100 % au C. N.).

Troisième tranche :

Dès que le CREDIT NATIONAL est remboursé de la totalité de son avance, le producteur encaisse la totalité des recettes qui lui sont destinées.

IV. — INTERET

Le CREDIT NATIONAL perçoit un intérêt de 5,25 % sur les sommes par lui avancées. Le montant de la somme sur laquelle l'intérêt est calculé, diminue toutes les semaines au fur et à mesure des remboursements effectués en capital.

V. — CAISSE DE SOLIDARITE

Il est créé une caisse de solidarité, pour couvrir le CREDIT NATIONAL des risques de non remboursement des avances consenties (mauvais film), administrée par le COMITE D'ORGANISATION.

Elle est alimentée :

- Par un pourcentage sur les bénéfices des producteurs (5 à 10 %);
- et par un prélèvement sur les recettes des salles.

REMARQUES IMPORTANTES

PRODUCTION

Provisoirement, et en attendant que la constitution d'un Groupement des Producteurs soit un fait matériel acquis, les demandes d'autorisation de fonctionner, présentées par les entreprises de production, ainsi que les demandes de cartes professionnelles, pour les principaux collaborateurs de ces maisons, devront être adressées directement au COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE, 92, Champs-Élysées, Paris (8°), de même que les autorisations provisoires délivrées par les Autorités allemandes. Les demandes d'autorisation ou de cartes professionnelles pour les divers collaborateurs de création du film, sont toujours à adresser aux Groupements d'Exécution, 78, Champs-Élysées.

Les dossiers soumis par les producteurs en vue de demander l'avis du Comité quant à la réalisation d'un film, doivent être envoyés au COMITE D'ORGANISATION, même après constitution du Groupement des Producteurs. Ces dossiers ne seront acceptés qu'autant qu'ils seront absolument complets.

Il est entendu que ces producteurs auront dû faire auparavant une demande d'autorisation d'ouverture et seront en possession de leur carte professionnelle.

PRODUCTION-DISTRIBUTION

Les personnes ou sociétés désireuses de reprendre parallèlement des activités de producteurs et de distributeurs, devront faire deux demandes d'ouverture et de carte professionnelle distinctes; la première pour le producteur, conforme aux indications ci-dessus et adressée jusqu'à nouvel ordre au COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE, 92, Champs-Élysées, Paris (8°); l'autre, pour la distribution, conforme aux instructions données dans le numéro du Film du 15 février 1941 et adressée au Groupement d'Exécution des Distributeurs de Films, 78, avenue des Champs-Élysées, Paris (8°).

COMMUNIQUÉS DES GROUPEMENTS D'EXÉCUTION

Groupement d'Exécution des Propriétaires
et Directeurs de Théâtres CinématographiquesINSTRUCTIONS GÉNÉRALES CONCERNANT L'EXPLOITATION
DES SALLES EN ZONE OCCUPÉE

On lira avec intérêt la circulaire ci-dessous qui a été adressée par M. Dereix, Délégué du Groupement pour la région de Bordeaux, aux Directeurs de cinémas de la zone soumise à sa responsabilité.

Cette circulaire s'applique, en effet, à tous les exploitants de la zone occupée, et c'est à ce titre que nous la reproduisons.

Cher Monsieur,

Nous avons l'avantage d'attirer particulièrement votre attention sur un certain nombre d'obligations qui sont imposées aux Directeurs, du fait de la nouvelle organisation de l'industrie cinématographique, d'une part, et aussi par les ordonnances du Commandant en chef des Troupes d'occupation en France.

Plusieurs Directeurs ayant cru bon, soit par négligence, soit par esprit d'indépendance, de ne pas tenir compte des prescriptions imposées, se sont vus pénaliser sévèrement.

Pour vous éviter pareil désagrément, nous avons condensé, dans la présente circulaire, un certain nombre de situations dans lesquelles vous êtes susceptible de vous trouver, afin que vous sachiez ce que vous aurez à faire.

Mutations.

De même qu'aucun établissement cinématographique ne peut-être exploité sans avoir non seulement demandé, mais obtenu une autorisation délivrée par les Autorités d'Occupation, aucune salle ne peut changer de propriétaire, aucun fonds ne peut être transféré d'un local dans un autre, aucune société ne peut changer de gérant ou d'administrateur-directeur, sans que le Groupement d'Exécution du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique Française, 78, avenue des Champs-Élysées, Paris (8°), en soit avisée et une nouvelle autorisation demandée.

La réglementation, qui régit maintenant le Cinéma français, impose également la délivrance d'une seconde autorisation, délivrée celle-là, par l'Etat français. C'est pourquoi quelques-unes des pièces à fournir sont demandées en double exemplaire : certificat de nationalité, extrait du casier judiciaire, copie modèle K ou J du registre du Commerce, titre de propriété.

Cartes professionnelles.

Il va sans dire que les Directeurs qui ont fourni à l'Etat français, lors de la constitution du dossier expédié rue de Babylone ou rue Dumont-d'Urville, les pièces indiquées ci-dessus, n'ont pas à les produire une troisième fois.

Prolongation de l'Autorisation allemande.

La négligence la plus courante est celle qui consiste à ne pas faire renouveler l'autorisation par la Propaganda Abteilung, Section Film, Paris, entre le 20 et le 30 du mois d'échéance. Des retards de un, deux et même trois mois ont été constatés.

Nous vous prévenons que la redevance est payable d'avance (les Directeurs ont la faculté de payer trois mensualités pour éviter des renouvellements trop fréquents) et que tout retard est sévèrement sanctionné.

La meilleure solution pour vous, est d'envoyer votre carte avec un chèque bancaire ou un mandat postal, au Groupement d'Exécution, à Paris, 78, Champs-Élysées, en ajoutant la somme de cinq francs pour le retour de la carte régularisée, sous pli recommandé.

Sont déjà pénalisés tous les Directeurs n'ayant pas réglé les mensualités de janvier, février et mars.

Les retardataires pour février et mars, ont jusqu'au 25 mars pour régulariser leur situation, faute de quoi ils seront frappés de la même mesure.

Attractions.

Aucun établissement cinématographique ne peut présenter des attractions ou des intermèdes, sans adresser au Délégué du Groupement d'Exécution pour la Région bordelaise (Basses-Pyrénées, Landes, Gironde, Charente - Inférieure, Charente, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres), M. Dereix, 25, rue René-Rey-de-Clotte à Bordeaux (1), une demande d'autorisation à laquelle devra être jointe une attestation de la Société des Auteurs, indiquant que l'établissement avait déjà avant septembre 1939, corsé ses programmes cinématographiques avec ce genre de spectacle, et une autorisation de la Préfecture du Département.

Cette demande doit être également faite par les établissements déjà autorisés.

Avis concernant les Actualités.

Le Groupement d'Exécution a fait éditorial un disque d'avis au public, qui doit être passé à toutes les représentations, avant la projection des actualités.

En voici le texte :

La Préfecture communique :

A diverses reprises, des manifestations au passage des actualités ont provoqué des sanctions contre les cinémas où elles se sont produites, entraînant ainsi la fermeture provisoire des salles, avec, pour conséquence, le chômage du personnel.

La Direction rappelle aux spectateurs qu'ils doivent s'abstenir de manifester, de quelque manière que ce soit, pendant la projection des actualités.

Des mesures très sévères seront prises contre tout spectateur dont l'attitude constituerait même un commencement de manifestation.

La Direction de cet établissement compte sur son aimable clientèle pour comprendre la nécessité de garder tout son calme et de s'abstenir de tout geste ou acte pouvant être interprété comme une manifestation.

Ces disques sont en vente au Groupement (Envoi franco contre la somme de vingt-cinq francs).

(1) Pour les autres départements, à Paris, 78, Champs-Élysées.

Assurances Tous Risques Films.

Vous avez certainement reçu une circulaire concernant l'assurance des copies positives composant le programme des cinémas.

Nous vous rappelons que cette assurance collective est obligatoire pour tous les Directeurs non garantis à ce sujet.

Pour plus amples renseignements ou souscriptions, écrire au Groupement d'Exécution à Paris, 78, Champs-Élysées.

Communications officielles.

Tous les communiqués officiels émanant soit du Comité d'Organisation ou des organismes en dépendant : Service du Contrôle et de la Statistique, Groupements d'Exécution (Section des Distributeurs, Section des Directeurs, Section des Opérateurs et du Personnel, etc...) ou encore des Autorités allemandes, sont publiés dans le journal *Le Film* dont les bureaux se trouvent à Paris, 29, rue Marsoulan (12°).

Tous les Directeurs de France sont donc tenus au courant des décisions prises ainsi que des obligations auxquelles ils sont assujettis.

Nous nous tenons d'ailleurs personnellement à votre disposition pour vous renseigner utilement, mais nous insistons amicalement pour que vous apportiez à l'avenir la plus grande attention à la lecture des circulaires du Groupement, et des communications du journal *Le Film*, en suivant à la lettre les directives ou instructions qu'ils contiennent.

Nous vous le répétons, car cela est extrêmement sérieux : des sanctions très graves sont prises en cas d'infractions.

Dereix.

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE
DES PRIX ET LE PRIX DES PLACES

Le 27 juin 1940, M. Jallet, Directeur du Cinéac rue de Rivoli, qui avait effectué la réouverture de cet établissement, se voyait dresser contravention pour avoir porté le prix de ses places de 4 fr. 50 à 6 francs sur un ordre du Groupement corporatif en accord avec les Autorités occupantes, mais sans autorisation préalable du Comité de surveillance des prix, contrevenant ainsi aux dispositions de la loi sur la hausse illicite. Poursuivi devant le Tribunal Correctionnel, M. Jallet, avec l'appui du Groupement corporatif, fut acquitté en Première Instance.

M. le Procureur de la République crut devoir faire appel de ce jugement de relaxe, et l'affaire revenait devant la IX^e Chambre de la Cour d'Appel où M. Jallet était assisté de M^e Le Coq de Kerlant, avocat du Comité d'Organisation de l'Industrie cinématographique.

Il s'agissait en somme d'une importante question de principe : à qui M. Jallet devait-il obéir? Aux prescriptions du Groupement émises en accord avec les Autorités d'Occupation, ou aux dispositions de la loi sur la hausse illicite?

La Cour a rendu son arrêt :

La Cour :

Considérant que le 27 juin 1940 Jallet, Directeur du cinéma, 78, rue de Rivoli a porté son prix d'entrée à 4 fr. 50 et 6 francs sans demander l'avis du Comité départemental de surveillance des prix; mais considérant qu'il résulte des débats et des documents de la cause qu'à la date du 27 juin 1940 les Autorités occupantes ont autorisé la réouverture des cinémas et réorganisé

COMMUNIQUÉS DES GROUPEMENTS D'EXECUTION

les conditions de leur exploitation en imposant des prix minima.

Qu'il apparait à la Cour que Jallet en déférant aux instructions des Autorités occupantes n'a pas de mauvaise foi contrevenu aux dispositions du décret du 9 septembre 1939 que dans ces conditions il échut de confirmer.

Par ces motifs et ceux non contraires des premiers juges, la Cour déclare l'appel du Ministère Public recevable, mais mal fondé, l'en déboute.

Confirme le jugement entrepris dit qu'il sortira son plein et entier effet.

Ainsi donc, les Hauts Magistrats ont jugé que M. Jallet s'était trouvé devant le « fait du prince » et que, dès lors en appliquant les ordres du Groupement corporatif habilités par les Autorités occupantes, il n'avait de mauvaise foi contrevenu aux dispositions de la loi française.

Cette disposition est importante dans ses conséquences non seulement en ce qui a trait à la hausse illicite, mais pour tous autres cas de même ordre qui pourraient se présenter.

AVIS DIVERS

DISQUES A PASSER OBLIGATOIREMENT

Disque avant les Actualités :

Le disque concernant les manifestations pendant la projection des actualités sera prêt à la fin de ce mois. Les directeurs pourront le retirer à partir de cette date au Groupement, contre la somme de 25 francs.

Les Directeurs de la Région de Bordeaux (salles des départements suivants : Basses-Pyrénées, Landes, Gironde, Charente-Inférieure, Charente, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée), trouveront ce disque chez le Délégué régional : M. Dercix, 25, rue R.-R.-de-Clotte, à Bordeaux.

Les Directeurs de la Région de Pontarlier (salles des départements suivants : Ain, Jura, Doubs, Haute-Marne, Haute-Saône, Vosges, Territoire de Belfort, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Ardennes, partie occupée de la Côte d'Or et de la Marne), trouveront ce disque chez le Délégué régional : M. Kabès, 6, rue des Augustins, à Pontarlier.

Il est expressément recommandé de fournir, en échange de chaque disque, un vieux disque de n'importe quelle provenance, même cassé, pour la récupération de la matière première.

Disques d'alerte :

A plusieurs reprises, le Groupement a attiré l'attention des directeurs sur l'obligation de passer au début de chaque séance, le disque qu'il a acheté, concernant les prescriptions à observer en cas d'alerte.

Nous avons le regret de constater qu'un certain nombre de directeurs ne se sont pas encore mis en règle. Nous les invitons une dernière fois à retirer ce disque aux bureaux du Groupement.

Si le service de contrôle constatait l'absence de cette annonce au public, des sanctions assez graves pourraient être prises contre l'établissement ayant commis cette infraction.

NOMINATION D'UN DELEGUE

Le Groupement d'Exécution du Comité d'Organisation de l'Industrie cinématographique, section : Exploitants, a désigné un délégué pour la zone interdite B.

C'est M. Robert Kabès, propriétaire des cinémas CENTRAL et OLYMPIA de Pontarlier qui a été appelé à remplir ces fonctions; elles comportent le contrôle des salles des départements rattachés cinématographiquement à Pontarlier, soit :

Ain, Jura, Doubs, Haute-Marne, Haute-Saône, Vosges, Territoire de Belfort, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Ardennes, une partie de la Côte d'Or, une partie de la Marne.

ATTRACTIONS

Nous rappelons formellement aux directeurs passant des attractions qu'ils doivent absolument se mettre en règle en demandant une autorisation au Groupement, conformément à l'article du Film, n° 10, du 1^{er} mars, même s'ils sont en possession d'une autorisation antérieure.

MAJORATION DU PRIX DES PLACES

Il est rappelé que tout spectacle cinématographique comportant des attractions, doit être majoré au minimum de :

— 2 francs pour les salles de première, deuxième et troisième exclusivité,

— 1 franc pour les autres catégories.

Les places à demi-tarif, notamment pour les enfants doivent également être majorées dans la même proportion.

VISAS DE CENSURE

Une communication de la section des Distributeurs, parue dans *Le Film*, n° 9, du 15 février, prévoyait la remise sous enveloppe du visa de censure, contre reçu signé du directeur ou de son représentant, accompagné d'un versement de 100 francs par visa, qui devait être remboursé au retour desdits visas. L'application de cette décision a paru soulever quelques difficultés dans l'exécution.

Afin de simplifier, il a été décidé que les directeurs auront la facilité de faire un versement initial de 200 francs, constituant un dépôt entre les mains du Groupement des Distributeurs.

Au cas de non retour d'un visa, 100 francs seront prélevés sur cette provision, que le directeur devra compléter par un nouveau versement de 100 francs.

CARTE PROFESSIONNELLE

Dans un grand nombre d'exploitations de peu d'importance, le directeur assure lui-même la projection dans la cabine.

Etant donné la responsabilité considérable qui incombe à l'opérateur (risques d'incendie, entretien des copies, etc.), il est décidé que tout directeur, voulant assumer dans son établissement les fonctions d'opérateur, devra faire la preuve de ses aptitudes professionnelles, et se présenter devant une commission qui sera composée de :

- un directeur de salle,
- un opérateur,
- un technicien.

CAISSE DE SECOURS

La Section Exploitants des Groupements d'Exécution du Comité d'Organisation de l'Industrie cinématographique, a décidé d'instituer une Caisse de Secours, destinée au soulagement immédiat des cas de détresse

qui lui seraient signalés, tant parmi les directeurs que dans le personnel des salles.

Nous faisons appel à la générosité de tous les exploitants pour nous aider à subvenir aux besoins de cette Caisse de Secours en nous envoyant leur obole, si minime soit-elle.

Une première liste des souscripteurs ayant déjà versé, sera publiée dans le prochain numéro du *Film*.

POUR UNE REDUCTION DU TARIF DE L'ELECTRICITE

Comme nous l'avons déjà annoncé, nous continuons nos démarches auprès de la C. P. D. E. pour obtenir une diminution de tarif. Jusqu'à présent, aucun résultat n'a été obtenu.

Nous avons, en effet, reçu, de la C.P.D.E. la lettre suivante :

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre relative à la tarification de l'énergie utilisée par les Cinémas pour leurs appareils de projection.

Comme vous le savez, la tarification « autres usages » est subordonnée au fait que l'énergie n'est utilisée ni directement, ni indirectement pour l'éclairage.

Or, l'énergie utilisée pour la projection s'adresse essentiellement à l'organe de la vision et la transformation qu'elle subit, pour l'emploi de lampes à arcs, ne modifie pas sa destination.

Il n'est donc pas douteux que le courant utilisé pour la projection cinématographique doit être vendu au tarif « éclairage ». Cette question a toujours été jugée dans ce sens.

Mais il ne s'ensuit pas que les consommations des arcs comme celles d'éclairage de la salle et des dégagements soient payées au prix maximum. Nos tarifs réduits d'éclairage commercial sont ouverts aux Etablissements cinématographiques et la quasi-totalité en bénéficie. Les Directeurs de salles peuvent d'ailleurs revoir leurs puissances souscrites en vue de les adapter au mieux avec leurs besoins actuels de manière à profiter aussi largement que possible des tarifs réduits existants. Nous nous tenons à leur disposition pour leur faciliter cet examen.

Cette lettre est en opposition avec notre théorie, car l'éclairage n'est pas réalisé dans les salles lorsqu'on projette sur l'écran une suite d'images pour donner la sensation du mouvement.

L'interprétation influence sur la rétine ne peut être discutée sans parti pris très net. Nous ne nous considérons pas comme battus et continuons nos démarches.

DEUIL

Nous venons d'apprendre avec beaucoup de tristesse la mort de M. BONNETERRE, directeur de salles.

M. Victor Bonneterre, issu d'une ancienne famille coloniale, était arrivé à Bordeaux en 1912.

Possédant une grande connaissance du cinéma, il créa, en 1913, en association avec M. Ulysse Sédard, le Théâtre Fémina à Bordeaux et, quelques années plus tard, avec M. Robert Sédard, un des plus beaux cinémas de province, le Florida.

Il était membre fondateur de la Mutuelle du Spectacle de Bordeaux et du Sud-Ouest. Il laisse une veuve et un fils de 18 ans.

Il occupait à Bordeaux une des plus grandes places dans les milieux cinématographiques et jouissait de l'estime de tous.

Nous exprimons ici à Mme Bonneterre, sa veuve, et à son fils, les bien sincères condoléances des Groupements.

LE NUMÉRO :

8 Fr.

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

BI-MENSUEL

N° 11

15 MARS 1941

NOUVELLE FORME DE LA COLLABORATION ITALO-ALLEMANDE

Les Producteurs allemands vont tourner dans les Studios italiens

Berlin. — On sait que depuis la naissance de l'axe, les dirigeants des cinématographies allemande et italienne avaient, à plusieurs reprises, essayé de mettre sur pied une production commune. Mais jusqu'ici, ces efforts n'avaient pas été couronnés de succès, car pour des raisons multiples, le travail en commun s'était avéré fort difficile.

D'autre part, les films italiens n'avaient pas encore réussi à s'imposer au public allemand et les productions allemandes ne voyaient pas leurs recettes en Italie augmenter sensiblement.

Mais dans les premières semaines de janvier, un changement notable a été constaté. Des voyages renouvelés de cinéastes italiens à Berlin et de cinéastes allemands à Rome ont permis la réalisation d'importants accords. Encore tout dernièrement, Carl Fröhlich se trouvait à Rome et discutait les dernières modalités.

D'après cet accord, un certain nombre de productions allemandes seraient réalisées en Italie. Ainsi le cinéma allemand, qui ne possède pas assez de studios, pourrait profiter des excellentes installations italiennes et surtout du soleil qui permettrait de tourner plus d'extérieurs.

Avec leurs studios, les Italiens fourniraient matériel, décors et le personnel subalterne ainsi que les figurants. En échange, ils recevraient une version italienne des films ainsi réalisés.

Une telle façon de procéder permettra ainsi au cinéma allemand, non seulement d'augmenter considérablement sa production, et de résoudre le problème des matières premières, tout en faisant des grandes économies, mais aussi de s'installer en Italie.

Nous présumons que le même procédé sera utilisé pour l'utilisation des studios français.

E. N.

Des doublages français réalisés à Bruxelles

La société de distribution belge « Cie Internationale du Film », est en train de faire doubler, en langue française, dans des ateliers de synchronisation bruxellois, six films allemands : *Le Drapeau jaune* avec Hans Albers, Olga Tschekowwa et Dorothea Wieck; *A Huit Clos*, *Madame Bovary*, de Gustave Flaubert, avec Pola Negri, *Docteur Engel* avec Paul Hörbiger, *Volga-Volga* et *L'Amour suit des Chemins étrangers*.

Ces doublages sont réalisés par H. D. Film sous la direction de Gaston Ariën, Suzanne Flour écrit les dialogues français.

C'est la première fois qu'un tel programme de doublage est entrepris en Belgique. On envisagerait également le doublage en flamand de certains films.

RENÉ CLAIR RÉINTÉGRÉ DANS LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Le Journal Officiel du 3 mars 1941 a publié un décret du Ministre de la Justice rapportant le décret du 29 octobre 1940 portant déchéance de la nationalité française en ce qui concerne M. René Chomette, dit René Clair.

"ARTS, SCIENCES, VOYAGES"

Sous ce titre, le Cinéma des Champs-Élysées a renouvelé l'idée de présenter un programme entièrement composé de documentaires

La direction du Cinéma des Champs-Élysées, salle exploitée par notre confrère *Le Petit Parisien*, vient de prendre une initiative intéressante et hardie sur laquelle on ne saurait trop insister.

Depuis mercredi 12 mars, cette salle présente, sous l'heureux titre *Arts-Sciences-Voyages*, un programme uniquement composé de films documentaires choisis parmi les plus récents et les plus marquants réalisés en France et à l'étranger. Le programme dure environ deux heures et comprend, en plus des Actualités, sept films dont aucun ne dépasse le métrage de trois bobines :

Chartres, d'André Vigneau (primé à la Biennale de Venise); *La Vie des Abeilles* (Ufa) (admirable film d'histoire naturelle); *Voyage dans le Ciel*, de Jean Painlevé et Dufour (prestigieuse réalisation technique), *Trente-six Chandelles*, d'Ichac et Ruffin (à-côtés comiques de la vie des champions des sports d'hiver); *Rayons X*, de la Ufa (primé à Venise) : l'une des plus célèbres des productions remarquables du laboratoire scientifique de Neubabelsberg; *Le Vol à Voile*, d'Atlantic-Films; *Karakoram* (primé à Venise), grandiose et dramatique relation filmée de l'expédition française de l'Himalaya; enfin, deux chansons de Fred Adison, filmées par Maurice Cloche, complètent ce programme où la variété, comme on le voit, s'unit à la qualité.

Avant la première de ce nouveau spectacle, la direction du Cinéma des Champs-Élysées avait réuni la presse cinématographique, pour lui présenter ce programme et lui exposer les raisons et le but de son choix. A une heure où l'on prend réellement conscience du rôle du cinéma dans la vie sociale de la France, il a paru opportun de montrer de quels éléments dispose le film comme moyen d'information du public, aussi bien pour la diffusion des connaissances les plus récemment acquises par la Science, que pour faire connaître les beautés diverses de la nature.

Au cours de cette réception, notre ami André Robert, à qui l'on doit l'idée et la composition de ce programme, expliqua, en quelques mots, émaillés d'anecdotes parfois savoureuses, le « pourquoi » et le « comment » de cette initiative qui, à certains pourra paraître hardie, mais que le public accueillera certainement avec faveur.

UNE GRANDE SOIRÉE DE BIENFAISANCE

LA PREMIÈRE DE "NUIT DE DÉCEMBRE" AU «PARIS»

Comme nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro, la première du grand film français *Nuit de Décembre*, a eu lieu au cinéma *Le Paris*, le 27 février, en une soirée de bienfaisance organisée par M. André Paulvé, Président-Directeur général de la Société Discina, sous le patronage de notre confrère *Le Petit Parisien*, au profit des Œuvres de l'Enfance Secours National-Entr'aide d'Hiver du Maréchal Pétain.

Un public nombreux avait tenu à répondre aux appels des organisateurs et remplissait la belle salle du Paris qui est dirigée par M. Petitbarat.

Avant la projection de *Nuit de Décembre*, Mme Renée Saint-Cyr, vedette féminine du film, et M. André de Fouquières, dirigèrent



Renée Saint-Cyr et André de Fouquières vendent aux enchères les portraits du Maréchal. (Photo Discina)

une vente aux enchères des portraits du Maréchal, dont la recette intégrale fut versée au Secours National. Le premier portrait, autographié par le Maréchal, atteignit 26.500 francs et le second 6.000 francs.

Un luxueux programme, dont l'impression avait été faite entièrement aux frais de la Société Discina, fut vendu par nos plus jolies vedettes : le produit de cette vente et de la publicité du programme a été versé aux œuvres de bienfaisance de l'Union des Artistes.

NOUVELLES DE L'EXPLOITATION

A LYON

TOUJOURS D'EXCELLENTES RECETTES

Succès de "La Fille du Paisatier", "Le Maître de Poste", "Au Revoir Mr. Chips", "Monsieur Hector", "Un Chapeau de Paille d'Italie"
Maurice Chevalier à la Scala

Lyon. — L'exploitation continue de façon excellente et le chiffre des recettes se maintient avec régularité malgré un temps relativement beau et une température assez clémente. Les interminables queues du dimanche sont toujours les mêmes devant les établissements cinématographiques.

Le PATHE-PALACE vient de reprendre, avec le même succès que lors de sa première projection, *La Fille du Paisatier* et annonce pour prendre la suite, le nouveau film de Fernandel : *Un Chapeau de Paille d'Italie*.

Cet établissement avait passé avec succès *Espoirs* et, pendant deux semaines, *Cœur du Ciel* avec, en attraction, sur scène, *Mario Melphe et ses Virtuoses*, attraction qui obtint un gros succès justement mérité.

A la SCALA, M. Allamelle s'est attaché à varier ses programmes afin de contenter sa clientèle variée. C'est ainsi qu'après avoir passé *Vieille Fille*, avec Bette Davis et Miriam Hopkins, *Le Président Haudecœur*, avec Harry Baur, et *La Brigade sauvage*, il vient de projeter avec grand succès pendant deux semaines, le beau film viennois *Le Maître de Poste* avec Heinrich George et annonce, pour prendre la suite, un programme complet de music-hall avec *Maurice Chevalier* qui est attendu impatiemment. Puis, ce sera *La Tradition de Minuit et Mélodie de la Jeunesse*. Parmi les attractions passées dans cet établissement, il convient de citer *Max Revot et sa C¹⁶* et *Fredy Rey's*.

Par ce moyen, la SCALA connaît un succès très mérité dont il faut féliciter son directeur, M. Allamelle.

Le ROYAL reste la salle des longues exclusivités. Après avoir donné pendant trois semaines *Pages immortelles*, puis également pendant trois semaines *La Nuit merveilleuse*, cette salle donne maintenant *Au Revoir Mr Chips* et cela pour une période au moins aussi longue.

Quant au TIVOLI, il a vu ses recettes monter régulièrement sous la direction intelligente et avisée de M. Robert qui dirige également le ROYAL. Le chiffre réalisé depuis le commencement de la saison n'avait jamais été atteint depuis dix ans.

Après avoir passé pendant deux semaines *Le Vainqueur*, cette salle donne *Monsieur Hector*, avec Fernandel, qui a commencé sa quatrième semaine et continuera, peut-être, une cinquième d'où une recette qui se montera à 300.000 ou même 350.000 francs, chiffre depuis longtemps inconnu au TIVOLI.

Cette salle projetera ensuite *La Mousson* que le public attend avec impatience.

Le MAJESTIC, la coquette salle de la rue de la République, qui faisait de belles recettes avec des deuxième visions, vient de commencer une deuxième semaine avec un film inédit : *Notre-Dame de la Mouise*, puis ce sera encore une première vision de *Le Mystère de la Maison Norman*.

L'originale salle de la rue Confort, l'A.B.C. passe, elle aussi, pour la deuxième semaine, une exclusivité : *Barbara de Radzivil*. Son sympathique directeur, M. Martin, aurait traité d'autres premières visions.

Les grandes salles de deuxième vision : ELDORADO, CHANTECLAIR, ASTORIA, continuent à réaliser des recettes aux chiffres impressionnants bien que projetant des reprises de grands films car elles n'ont plus la possibilité de passer exclusivement des deuxième visions de très grands films qui sont rares actuellement.

A noter que l'ASTORIA après avoir été rajeunie, vient de repartir en chandelle sous l'intelligente direction de MM. Palmade et Berthollet et de reprendre la place qu'elle avait perdue.

En résumé, très bons résultats dans toutes les salles : Centre, banlieue, quartiers et

CINÉMA FORMAT RÉDUIT

JUILLET 1941

Transformation obligatoire

17 m/m 5 en 16 m/m

RÉALISATION IMMÉDIATE

LA PLUS ÉCONOMIQUE
LA PLUS ROBUSTE
LA PLUS SIMPLE

Sécurité absolue pour le film
par adjonction d'un lecteur
tournant — Amélioration
notable de la lecture.

ELECTROTECHNIQUE MODERNE

69, Boul. Gouvion St-Cyr, PARIS

Tél. : GALVANI 80-07

quels que soient les programmes puisque plus de la moitié sont constitués par des films étrangers.

L'exploitation vit dans une période inespérée de prospérité dont, malheureusement, la distribution ne bénéficie pas totalement du fait que la plupart des films avaient été traités à des prix forfaitaires à une époque où les recettes n'étaient pas comparables à celles d'aujourd'hui et où les exploitants étaient inquiets pour l'avenir.

Cette anomalie va disparaître à partir du 2 avril prochain par l'application du nouveau statut au sujet duquel MM. de Carmoy et Raoul Ploquin, de passage dans notre ville, ont entrepris tous les membres de la corporation, au cours d'une réunion à la Chambre de Commerce.

A cette réunion assistait M. Dodrumez, membre de la Commission consultative, que nous avons eu la joie de voir revenir s'installer parmi nous avec toute sa famille.

G. D.

LE MAITRE DE POSTE A LA SCALA DE LYON

A la SCALA de Lyon, *Le Maître de Poste* a battu les records de cette salle avec le seul programme composé uniquement de films présentés depuis le mois de septembre de 1940. Les recettes se sont élevées à 110.000 francs.

La photographie ci-contre montre que ce succès n'est pas un vain mot.

Le film a été retiré de l'affiche avec l'assentiment de l'A.C.E. qui a accepté de reporter la suite de son exclusivité au mois d'Avril pour permettre au public lyonnais d'applaudir Maurice Chevalier sur la scène de la SCALA.

Rappelons que *Pages immortelles* a, de son côté, été projeté pendant trois semaines consécutives sur l'écran du ROYAL, réalisant les plus belles recettes de la saison dans cet établissement.

Pages immortelles sera repris en mai par cette même salle.



NOUVELLES DE L'EXPLOITATION

A BORDEAUX

DEUX FILMS NOUVEAUX : "LA FOLLE ÉTUDIANTE" et

"POUR LE MAILLOT JAUNE"

Spectacle de Music-hall à l'Olympia

Bordeaux. — Au cours de cette dernière quinzaine deux films nouveaux ont été projetés à Bordeaux : *La Folle Etudiante* au FEMINA et *Pour le Maillot jaune* à l'OLYMPIA.

La Folle Etudiante, cette charmante comédie interprétée par la grande fantaisiste Jenny Jugo, a commencé au FEMINA le 27 février et y fait un démarrage foudroyant, battant même pour le premier dimanche les recettes faites à l'OLYMPIA par *Le Maître de Poste*. Ce film a tenu l'affiche pendant une semaine et n'a cessé d'attirer un public nombreux, réalisant une recette de 80.000 francs, chiffre très important qui n'avait pas été atteint au FEMINA depuis longtemps.

Après *La Folle Etudiante*, le FEMINA a projeté du 5 au 11 mars une reprise de *La Bête humaine*, puis du 12 au 18 mars, *Fric-Frac*.

Après avoir projeté pendant deux semaines *L'Etoile Rio*, qui réalisa une recette totale de 200.000 francs, l'OLYMPIA a donné du 5 au 11 mars le grand film sportif sur le Tour de France, *Pour le Maillot Jaune*.

Le music-hall fera sa réapparition à l'OLYMPIA de Bordeaux pour la semaine du 12 au 18 mars avec, comme principale vedette : Edith Piaf et avec le concours de nombreuses et excellentes attractions des music-hall de Paris.

Comme films nouveaux annoncés, citons *L'Enfer des Anges* de Christian Jaque (Discina), *Cœur du Ciel* (Selb Film) et *L'impression du Dieu*.

D'autre part, l'A.C.E. et Tobis préparent activement la sortie à Bordeaux de plusieurs grandes productions allemandes.

Dans les salles de deuxième vision et de quartier, notons d'excellentes reprises de films français et étrangers.

Au CAPITOLE : *Moulin-Rouge* puis *Carrefour*; au VICTORIA : *Pièges* puis *Circons-*

tances attendantes; au FLORIDA : *Le Roi des Galéjers*; à COMOEAC : *L'Intrigante*; au LUXOR : reprise du beau film de l'A. C. E. : *Pages immortelles* dont le succès fut retentissant à l'Olympia; *La Femme aux Tigres* aux VARIETES; *Monsieur Hector* au TIVOLI; *Les Trois Codonas* au MIDI; *Le Maître de Poste* au NANSOUTY; *Marajo* au GIRONDIN; *Magda* au LUXOR, *Lonise* au MODERNE.

Le CINE-PETITE-GIRONDE, qui donne toujours d'intéressantes reprises, a projeté, du 26 février au 4 mars, *Abus de Confiance* et du 5 au 11 mars, *Belle Etoile*.

La concurrence directe du cinéma est représentée par le GRAND THEATRE qui offre de très beaux spectacles d'Opéra, opérettes réciatals et tournées et par le TRIANON qui présente actuellement une revue typiquement bordelaise : *Un Coup de Bordeaux* avec Tichadel.

Le FRANÇAIS et l'APOLLO sont toujours « Soldatenkino ».

Mort de M. Victor Bonneterre

C'est avec une grande émotion que le monde du spectacle bordelais a appris la mort de M. Victor Bonneterre. M. Bonneterre était le fondateur du cinéma FEMINA; il avait organisé et exploitait en association avec M. Sedard la société des cinémas de Banlieue comprenant l'ETOILE-PALACE, le FLORIDA, le NANSOUTY et le MIDI-CINEMA. M. Bonneterre avait été l'un des grands animateurs de l'exploitation cinématographique bordelaise.

Les obsèques de cet homme aimable et bienveillant ont eu lieu en l'Eglise Saint-Bruno, le mercredi 5 mars au milieu d'une très nombreuse assistance. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille de M. Bonneterre, ainsi qu'à MM. Ulysse et Robert Sedard.

G. G.

La technique du Lecteur tournant appliquée aux appareils 16 mm.

L'évolution technique des lecteurs de son en standard 35 m/m s'est orientée de plus en plus vers le lecteur tournant. Ce dernier présente des avantages considérables sur tous les lecteurs à patins. Il était donc normal que les constructeurs d'appareil format réduit songent à utiliser ce système de lecture du son sur les appareils modernes.

Cependant, il faut tenir compte au départ d'un certain nombre de facteurs qui seront les éléments essentiels du lecteur tournant de haute fidélité.

Au départ, un principe fondamental : le film ne doit jamais être tendu entre le point de lecture et le tambour d'entraînement afin d'éviter toute réaction mécanique due aux engrenages ou aux dents du débiteur. Tout freinage de la bande est donc à proscrire.

D'autre part, et c'est là le point délicat du lecteur tournant, la régulation se fait par le truchement d'un volant, lequel par son inertie doit absorber toute vibration. Ne pouvant admettre des masses tournantes trop importantes, on est conduit à employer des vitesses relativement élevées ne devant pas descendre au-dessous de 180 à 200 tours par minute (ces chiffres sont confirmés par l'expérience en 35 mm. comme en 16 mm.). D'autre part, la piste sonore à l'endroit de la lecture n'étant pas maintenue, on est amené, pour donner du raide au film et éviter les déformations de la bande, à employer des tambours de lecture de faibles diamètres (15 dm. à 20 mm. au maximum). Les cellules photo-électriques, actuellement utilisées par leurs dimensions, ne peuvent être introduites à l'intérieur du tambour de lecture et obligent à des renvois de lumière par prismes ou miroir.

Cette solution ne s'avère pas une difficulté, l'absorption de lumière étant pratiquement négligeable, elle a du reste été adoptée par les plus grandes marques d'appareils standard.

L'Ingénieur du Son.

MATÉRIEL-ACCESSOIRES & FOURNITURES POUR CINÉMAS
Mécanique à Réparation

E. STENGEL

11 et 13, Faubourg Saint-Martin, PARIS-X^e
Tél. : BOT. 19-26 Métro : Strasbourg-St-DenisCharbon "LORRAINE" pour Cinémas et Théâtres
(toutes les dimensions en magasin)"MIROIRS" elliptiques à haut rendement lumineux
MIROIRS SPHÉRIQUES - LENTILLES - OBJECTIFSTambours dentés pour appareils
Pièces de rechange pour appareils SEG 29, SEG 31
Gaumont CM et GMCB, Pathé ABR, etc..Bobines - Plateaux - Enrouleuses - Presse à coller
Lanternes et arc - Projecteurs de couleurs pour présentation
des titres en relief et en couleurs et permettant
les annonces à l'écran - Lanternes "Sortie" - Lampes pilote
COLLE "TOUS FILMS" - ZAPON - PARFUMSLAMPES de projection et d'excitation pour appareils de toutes marques
Vade Mécum de l'OpérateurBillets - Cartes Sortie, Vestiaire, Loué - Bandes papier
Rouleaux« PAGES IMMORTELLES »
A L'OLYMPIA
DE BORDEAUX

Pages Immortelles a été projeté avec grand succès pendant deux semaines à l'Olympia de Bordeaux (salle Gaumont, dirigée par M. René Besnard).

Voici la belle décoration de façade exécutée spécialement pour ce film.

(Photo A.C.E.)





La belle artiste Brigitte Horney et Volker von Collande dans *Une Femme comme toi*. (Photo Bavaria-Tobis)

Tous les communiqués officiels

du Comité d'Organisation de l'Industrie cinématographique, des Groupements d'Exécution, du Service de Contrôle et de Statistique ainsi que tous les textes officiels concernant le cinéma.

sont publiés par **LE FILM**

LE FILM est indispensable aux Professionnels

ABONNEMENTS : France, Empire français : 125 francs par an. Versement tous bureaux de poste en zone occupée et en zone non occupée par

Compte Chèques Postaux, Paris 702-66, Paris

Résultats de la Semaine du Cinéma en Algérie

Une semaine du Cinéma a été organisée en Algérie au profit du Secours national. On en connaît maintenant les résultats financiers.

Le montant des sommes recueillies, soit par majoration du prix des places, soit par les dons personnels faits directement par les différents membres de la corporation cinématographique peut être estimé à un demi-million.

En faisant seulement état des sommes versées directement à l'Office de Concentration, on enregistre les chiffres de : Département d'Alger 180.582 fr. 15
Département d'Oran 141.340 fr. 30
Département de Constantine 43.364 fr.

D'autres sommes ont été remises aux Autorités gouvernementales, préfectorales ou locales, par les membres du cinéma algérien à la suite de diverses initiatives.

LE CINÉMA EN BELGIQUE

A Bruxelles, depuis le 1^{er} Mars, la Fermeture des Etablissements Publics est reportée à Minuit

Les Films sortis avant le 1^{er} Juin 1937 retirés de la Circulation

Bruxelles. — Depuis le samedi 1^{er} mars, les établissements publics de Bruxelles ont été autorisés par les Autorités occupantes à rester ouvertes jusqu'à minuit. D'autre part, et depuis la même date, les piétons peuvent circuler jusqu'à minuit et demi.

Cette décision a été particulièrement bien accueillie par l'Industrie du Spectacle dont les séances du soir commençaient, pour les cinémas, vers 20 heures, et se terminaient vers 22 heures.

DEUX MESURES TRES IMPORTANTES CONCERNANT LA LOCATION

Dans les milieux corporatifs, on annonce deux mesures qui viennent d'être prises et qui auront des répercussions énormes sur l'exploitation cinématographique en Belgique :

1^o On ne pourra plus projeter les films dont la présentation corporative ou la première projection publique a eu lieu avant le 1^{er} juin 1937. On estime que cette mesure, mise en application depuis le 13 mars dernier, enlèvera à l'exploitation un ensemble de 500 films de long métrage.

2^o Les maisons de distribution disposant de moins de dix films de long métrage en location ne pourront plus continuer leur activité. Cette mesure sera applicable à partir du 31 juillet 1941.

L'EXPLOITATION A BRUXELLES

Le nouveau film de Marika Röck, *Cora Terry*, continue sa brillante carrière à l'ELDORADO où il a commencé une troisième semaine.

Parmi les nouveaux films projetés à Bruxelles, signalons le film allemand *Marius et Fanny*, d'après l'œuvre de Pagnol projeté en version originale au STUDIO ARENBERG. Emil Jannings interprète, après Raimu, et Wallace Beery (dans la version américaine *Le Port des Sept Mers*), le rôle devenu classique de César.

Une charmante comédie avec Jenny Jugo et Carl Froelich, *Un Amour en l'Air* est projeté en version originale au PLAZA et en version doublée à l'AGORA. De même *Congo Express* passe en version française au

Victoria
- Electric
Fondée en 1928
5, Rue Larrille - PARIS - 8^e
Laborde 15-05
Métro Villiers

Tout ce qui concerne le matériel et les accessoires cinématographiques

Lecteurs de son, Cellules, Lampes phoniques, Pré-ampli, Ampli, Haut-Parleur, Tube optique, etc...
Lanterne à arc, Micros, Bobines enrouleuses, etc...
Réparation — Mécanique — Projecteurs

METROPOLE et en version originale au VOG.

Autre nouveauté : un film policier humoristique qui passe au STUART : *Minuit 12* avec René Deltgen et *Mademoiselle Fraulein* avec Ilse Weiner, la nouvelle vedette de l'Ufa, qui est projeté au CROSLY-LEO-POLD III.

Aucun film français inédit n'a paru sur les écrans bruxellois au cours de ces deux dernières semaines, mais de nombreuses reprises sont projetées : *L'Homme du Niger* au CAMEO et au QUEEN'S, *La Maison dans la Dune*, au LUTETIA, *L'Epevier* au MOGADOR, *Cinderella* à l'ACROPOLE, *L'Argent* au NORMANDIE, *Mister Flow* au FORUM, *Le Bois sacré* au CINEPHONE, *Dédé de Montmartre* au CENTURY, *Circonstances atténuantes* au ROMA, *Les Perles de la Couronne* à l'ELYSEE et au LEOPOLD-PALACE.

J. V. H.

Hâtez-vous d'écrire au TOUT-CINÉMA

Il ne vous reste plus que quelques jours pour lui adresser :

1^o RENSEIGNEMENTS : Nom, Raison sociale, Adresse, Téléphone.

2^o SOUSCRIPTION à 1 exemplaire du TOUT-CINÉMA complet. Chèques Postaux Paris 340-28. Prix inchangé jusqu'au 1^{er} avril : 60 francs.

LE TOUT-CINÉMA 1941

19, Rue des Pailts-Champs, PARIS (1^{er}) - Rich. 85-85

COPY-BOURSE

130, rue Montmartre
Tél. : GU. 15-11

se charge toujours de la copie des scénarios et découpages
LIVRAISON RAPIDE

TOUTES FOURNITURES POUR CINÉMAS

R. PIQUET, 9, RUE DU SOLEIL
Tél. : MÉNII. 53-10 PARIS (20^e)



présente une Nouveauté Sensationnelle

les miroirs Aluminium

MIR

ne se cassent pas
ne se piquent pas
ne se ternissent pas

72, AVENUE KLÉBER

Métro : Boissière

Tél. : KLÉ. 96-40

LES NOUVEAUX FILMS

(G) : Films visibles par tous.
(A) : Pour adultes seulement.

La Nuit de Décembre

Drame (A)
avec
Pierre Blanchar
Renée Saint-Cyr, Gilbert Gil
Jean Tissier
DISCINA 82 min.

Origine : Française.
Auteur : Bernard Kellermann.
Scénario : Jean Jacot et H. André Legrand.

Dialogues : Bernard Zimmer.
Assistants : André Michel et Marcel Hawadier.

Musique : Direction musicale de Maurice Jaubert avec le concours de l'orchestre du Conservatoire. Extraits de Beethoven, Chopin, Liszt et Bizet. Musique nouvelle de Marcel Delannoy.

Chef-opérateur : Isnard.
Interprètes : Pierre Blanchar (Pierre Darmont), Renée Saint-Cyr (L'Inconnue et Hélène Morris), Gilbert Gil (Jacques Morel), Jean Tissier (Le Secrétaire de Darmont), Marcel André (James Morris) et Bernard Blier, Jacques Simonot, Pearl Argyle, Denise Berley, Georges Flateau, Maurice Nazil, Gildès, Perez.
Studios : Billancourt et Phonoson. Son : W. E.
Sortie en exclusivité : Paris, 27 février 41 au Paris.

Grand film dramatique basé sur une idée originale et intéressante, dont le héros est un virtuose du piano. L'action se passe dans le monde du Conservatoire de musique, et comporte, en marge d'un ému et délicat conflit sentimental, de charmants épisodes de jeunesse et de gaieté.

Le film a été réalisé avec beaucoup de tact et de sensibilité. La musique y tient une place très importante et fait corps avec le drame. Remarquable interprétation de Pierre Blanchar, bien entouré par Renée Saint-Cyr, dans un double rôle difficile, Gilbert Gil, jeune et ardent, et l'amusant Jean Tissier.

Paris 1919. A la sortie d'un de ses récitals, le célèbre pianiste Pierre Darmont a été conduit auprès d'une mystérieuse inconnue. Touché par le ton craintif et émerveillé de la jeune femme, Darmont s'abandonne à l'enchantement de la nuit. Mais c'est en vain que le lendemain soir il attend l'inconnue. Il ne la reverra plus jamais.

Paris 1939. Darmont, plus célèbre que jamais, est devenu un homme amer et dur. Les élèves du Conservatoire, dont il préside le jury, craignent sa sévérité proverbiale. L'un d'eux, Jacques Morel, qu'il vient de recaler, lui reproche sa dureté et réussit à se faire entendre à nouveau par le Maître, Darmont

Une Femme comme toi

Comédie (A)
(doublée)
avec Brigitte Horney
et Joachim Gottschalk
TOBIS 92 min.

Origine : Allemande.
Production : Bavaria Film.
Réalisation : V. Tourjansky.
Aut. : Roman de Dinah Nelken.

Interprètes : Brigitte Horney (Maria Pretorius), Joachim Gottschalk (Manfred Thiele), Charlotte Susa (Lyda Lehmann), Volker von Collande (Wallrodt), Hans Brausewetter (Paul Hellmer), Kurt Meisel (Félix).

Doublage : Studio C.T.M.
Sortie en exclusivité : Paris, le 26 févr. 41 au Normandie.

Jolie comédie sentimentale, d'une belle tenue artistique, dont l'intrigue, fort bien menée, sur un ton plaisant et parfaitement léger, contient des éléments de gaieté, d'émotion et de fantaisie. La remarquable actrice Brigitte Horney, déjà très admirée dans *Les Mains Libres*, y trouve un rôle excellent, convenant bien à son talent passionné et sincère.

Maria, assistante sociale d'usine, est une jeune fille raisonnable et sage, très réservée à l'égard de ses camarades hommes. L'ingénieur en chef, Wallrodt, lui fait la cour, ainsi que l'avocat Manfred. Celui-ci a une réputation assez dissipée qui, d'abord, écarte de lui Maria; mais, soudain, elle s'éprend à son tour et cède. Un malentendu, aggravé par des bavardages de camarades, et envenimé par les insinuations d'une autre femme, amoureuse de Manfred et jalouse de Maria, cause une rupture que chacun regrette bientôt de plus en plus vivement. Mais l'amour réunit à nouveau Maria et Manfred.

décède chez le jeune homme de grands dons et décide de l'aider. Il le fait travailler et lui procure indirectement des leçons. Jacques tombe amoureux de sa première élève, une charmante jeune fille, Hélène Morris. Au cours d'un récital, Darmont retrouve en Hélène le portrait vivant de l'inconnue qu'il a autrefois aimée. Il veut épouser cette jeune fille, et Hélène, troublée par le Maître, sacrifie Jacques.

Mais le père d'Hélène survient et fait comprendre à Darmont que l'inconnue de la nuit de 1919 est la mère d'Hélène, morte depuis longtemps. Darmont pourrait donc être le véritable père. Désespéré, Darmont renonce à cet amour impossible et envoie Jacques auprès d'Hélène tandis qu'il trouve dans la musique la force du renoncement et le réconfort à sa solitude.

Courrier d'Asie

Grand film de voyage (G)
ECLAIR-JOURNAL 87 min.
Origine : Française.
Production : Eclair-Journal.
Réalisation : O.-P. Gilbert et Marcilly.

Auteur : O.-P. Gilbert.
Opérat. : Ramette et Asselin.
Musique : Henry Verdun.

Interprètes : Marcilly (Sébastien Jacquemotte), Marcel Vallée (Le Chef de l'Aéroport de Marignane), Janine Liézer (La Secrétaire), Florencie (Le Patron), Coedel (Un Mécano), Bassac (Le Marseillais), Speakers : Marc Valbel et Henri Crémieux. Et les équipages d'Air France.

Studios : Pagnol (Marseille) et Eclair (Epinay).
Sortie en exclusivité : Paris, 5 mars 1941 au César et à l'Olympia.

Grand reportage sur l'établissement et le fonctionnement de notre ligne aérienne d'Extrême-Orient : France-Indochine et Hong-Kong.

Les auteurs ont voulu corser et varier la présentation en introduisant une petite comédie. Mais tout l'intérêt réside dans le passionnant spectacle évoqué par les très belles vues du voyage et des diverses escales. On est en admiration devant le fonctionnement, aussi sûr et régulier qu'un train, de cette grande liaison aérienne qui, à travers deux continents, accomplit un bond de 20.000 kilomètres, conduit par de courageux équipages à la gloire de ce film a été réalisé.

Sébastien Jacquemotte, personnage typique du « Français moyen », simple petit employé qui rêve d'évasion, doit, sur l'ordre de son patron, se rendre d'urgence en Indochine pour conclure une affaire. L'avion s'impose. Il aborde cette aventure avec hésitation et pas mal de crainte. A Marignane, la veille du départ, il visite avec le chef de terrain toute l'installation d'Air-France. Puis, c'est le départ : Tunis, Alexandrie, Beyrouth, Karachi, Calcutta, la pénible traversée de la chaîne Birmane, Saïgon, Hanoi.

A chaque étape, Sébastien « discute le coup » et examine les choses. Nous admirons avec lui les aspects surprenants des pays traversés, nous visitons, quelquefois un peu rapidement, les vastes installations établies à chaque escale par les divers services aériens d'Asie et d'Océanie. De Hanoi, Sébastien s'offre le luxe d'une étape supplémentaire à Hong-Kong. Revenu en France, il épousera la gentille secrétaire de son patron et partira pour son voyage de noces en avion.

Ceux du Ciel

Drame d'aviation (G)
avec
Marie Bell, Pierre Renoir
Jean Galland
GALLIA CINEI 86 min.

Origine : Française.
Production : Fana Film 1940.
Réalisation : Yvan Noé.

Auteurs : Pièce : L'As, de B. Alix, Yvan Noé et Charles Poidloue.

Adaptation et Dialogues : Yvan Noé.

Chef-opérateur : Toporkoff.
Musique : C. P. Simon.

Décor : R. Gys et Douarinou.
Interprètes : Marie Bell (Hélène), Pierre Renoir (Pierron), Jean Galland (Bournier), Jean Servais (Monval), Pierrette Caillot (Simone), Aimos (Potel), Georges Pélet, Eddy Debray, Léon Larive, Ginette Curlet, Numès fils, Claude Gérard.

Studios : Paris-Studios-Cinéma.
Enregistrement : W. E.

Ingénieur du son : Gérardot.
Sortie en exclusivité : Paris, 5 mars 41, au Paramount.

Puissante évocation de la vie tragique et exaltante des pilotes d'essais. Avant 40 ans, usés par cette existence aux fatigues exceptionnelles pour le cœur et les nerfs, il leur faut abandonner cette carrière, en pleine force, semble-t-il... Le film développe ce drame du renoncement. Des vues empruntées à de grandes compétitions aériennes (Vincennes notamment), un défilé d'un détachement de l'armée de l'air, quelques accidents tragiques, le jeu sobre et habile de Marie Bell, Jean Galland, Pierre Renoir, font de cette production une œuvre très émouvante, virile et réellement puissante.

Bournier, chef-pilote du constructeur d'avions Pierron, dont il a épousé la fille Hélène, connaît la grande désillusion d'être obligé à renoncer à son métier. L'avertissement a été sonné par le destin : un accident inattendu, dû à un manque de réflexe, a failli lui coûter la vie.

Pour la compétition internationale, Pierron engage un autre pilote, Monval. Celui-ci avait quitté l'Europe lorsque Hélène lui avait préféré Bournier. Monval est arrêté par une panne malencontreuse; engagé d'honneur, Bournier va-t-il monter le second appareil? Non, par un sacrifice plus héroïque que le risque offert, il donne à son jeune rival l'appareil préparé pour lui. Monval gagne; Bournier connaît la joie des grands renoncements.

LE TRAVAIL

DANS LES
**STUDIOS
PARISIENS**

TROIS FILMS
EN COURS DE PRODUCTION

FRANCOEUR
(PATHE)

PARADE EN SEPT NUITS

Prod. : Sté d'Exploitation des Etablissements Pathé.

On tourne les scènes finales de ce film interrompu en juin dernier. Le décor représente une fourrière dans une petite ville de province. Carette et Perez sont les seuls personnages de ces scènes dans lesquelles prennent part des chiens. Il reste quelques extérieurs à tourner aux environs de Paris.

BILLANCOURT

LE DERNIER DES SIX

Réal. : Georges Lacombe.
Genre : Film policier.
Ved. : Pierre Fresnay, Michèle Alfa, Jean Tissier, Jean Chevrier, André Luguet.

Travail : 3^e semaine.
Commencé le 28 février 1941.
Dir. de prod. : A. Chemel.
Prod. : Continental Films.
Michèle Alfa joue le rôle que devait tourner Marie Déa. On tourne des scènes dans le bureau et le salon de Santerre. Pour le rôle de Milo Malou, Mlle Suzy Delaire, la charmante artiste de l'Impératrice a été engagée.

**EN EXTÉRIEURS
(CHAMONIX)**

L'ASSASSINAT DU PERE NOEL

Réal. : Christian-Jaques.
Sujet : Enigme policière féerique.

Ved. : Harry Baur, Raymond Rouleau, Robert Le Vigan, Renée Faure.

Travail (extér.) : 4^e semaine.
Commencé le 17 févr. en extér.
Dir. de prod. : F. Carron.
Product. : Continental Films.
On prépare les décors d'intérieurs aux Studios de Neuilly.

Nous informons nos Abonnés qu'à partir de ce numéro LE FILM paraîtra régulièrement tous les deux samedis.

Notre prochain numéro portera donc la date du samedi 29 mars.

PETITES ANNONCES

Demandes et offres d'emploi : 3 fr. la ligne. — Achat et vente de matériel, de salles, annonces immobilières et de brevets : 9 fr. la ligne.

Dans les catégories ci-dessus, 12 lignes gratuites par an pour nos abonnés.

Annonces commerciales pour la vente de films : 50 fr. la ligne.

Pour les annonces domiciliées au journal, 1 fr. de supplément pour France et Empire Français; 3 fr. pour l'Étranger. Les petites annonces sont payables d'avance. L'administration du journal décline toute responsabilité quant à leur teneur.

DEMANDES D'EMPLOI

Madame Germaine, ex-programmatrice M.-G.-M., 20 ans réf., cherche emploi similaire ou autre.
Ecrire Mme Briffotau, 43, rue Cavendish, Paris (19^e).

Chef-opérateur, dépanneur, son, élect., meilleures réf.
Ecrire Roudier, 39, rue François-I^{er}, Paris. BALzac 54-18.

Ex-directeur, 15 ans exploitation, connais. toute la technique du cinéma, demande direction ou gérance, très sérieux.
Ecrire M. Legrand, 21, rue Mahias, Boulogne-sur-Seine.

Très bon opérateur, excellentes réf., cherche emploi Paris.
Ecrire case n° 164, à la Revue.

Chef-opérateur, réf. dans le métier, cherche emploi Paris, banlieue, province.
Ecrire M. Humain René, 2, allée de la Terrasse Paris-Jardins, Draveil (Seine-et-Oise).

PRODUCTION DE TITRES

Les créanciers privilégiés ou chirographaires de la Sté An. LUXOR-FILMS, Cap. 100.000 fr., actuellement 7, rue Saint-Philippe-du-Roule, à Paris, doivent, avant le 31 mars 1941, indiquer l'origine et le montant de leurs créances. 1^o Ceux demeurant en zone occupée à M. Jean RODRIGUEZ, liquidateur, 7, rue Saint-Philippe-du-Roule à Paris; 2^o Ceux résidant en zone non occupée à M. OZIL, 117, boul. de Longchamp, à Marseille.

Ceux des créanciers qui ne se seraient pas fait connaître à cette date, ne pourront participer à la répartition des fonds détenus par le liquidateur.

Il est rappelé que la Sté LUXOR-FILMS a été dissoute suivant délibération de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 6 décembre 1940. (Annonces de la Seine, 25 et 27 décembre 1940.)

CESSIONS DE SALLES

■ MODERN-CINEMA à Asnières (Seine), 4, rue Bourdard-Lefure, vendu par Mlles Morgenstern à M. Lejeune (14 févr. 41).

■ CINEMA, 118, boul. de Belleville, Paris, moitié de ses droits cédés par Mme de Rook à M. Vauconsant (18 févr. 41).

■ PALACE VICTOR-HUGO à Alfortville (Seine), 8, rue Victor-Hugo, vendu par M. André Nachtigall à Mlle Lucie Boutoux (19 févr. 41).

■ CINEMA à Lyon, 262, rue Duguesclin, vendu par Mme Dugard à M. Parayre (13 févr. 41).

■ TOURNEES CINEMA à La Clayette (Saône-et-Loire), vendu par M. Claudius Toussaint à M. Pierre Oudet (15 févr. 41).

ACHATS CINÉMAS

Recherche petite salle Paris-banlieue.

Ecrire Bardot, 16, boul. Soult, Paris (12^e).

Suis acheteur salle 800 à 1.000 places, régions : Touraine, Lyonnais ou Midi.

Ecrire case n° 165, à la Revue.

DIVERS

Propriétaire - Directeur cinéma sinistré cherche gérance, location d'un cinéma, toutes régions. Exc. réf. Garanties.

Ecrire M. Demares, 12, rue Laboulaye, Mayville - Harfleur (Seine-Inférieure).

Personne expérimentée cherche à louer pour trois mois appareil sonore, format réduit 17 mm. 5 ou 16 mm. pour poste fixe.

Ecrire Sélect-Cinéma, 83 bis, rue Carnot, Le Mans (Sarthe).

Monsieur Isabel à Gouvieux (Oise) informe Messieurs les Distributeurs du rétablissement de la ligne téléphonique, le 17 à Gouvieux.

RECHERCHE

On demande des nouvelles de M. Dupéron, précédemment directeur du Crystal-Palace à Calais, de la part de M. Bodart, anciennement directeur du Calaisiana, actuellement à Vieille-Eglise (Pas-de-Calais).

VENTE
ACHAT CINÉMAS

AGENCE GÉNÉRALE
DU SPECTACLE

112, boul. Rochechouart.
MONtmartre 86-66

L.T.C.

SAINT-CLOUD

LABORATOIRES
LES PLUS MODERNES

19, AV. DES PRÉS
SAINT-CLOUD
M O L. 55-56

FILMS NOUVEAUX
PRÉSENTÉS A PARIS

Du 1^{er} au 15 mars 1941

2 FILMS FRANÇAIS

■ *Ceux du Ciel* (Gallia-Ciné), le 5 mars au Paramount.
■ *Courrier d'Asie* (Eclair-Journal), le 5 mars au César et à l'Olympia.

3 FILMS DOUBLES

■ *Le Juif Süss* (A.C.E.), le 14 mars au Français.
■ *La Folle Etudiante* (A.C.E.), le 5 mars au Gaumont-Palace.
■ *Le Petit Chocolatier* (Tobis), le 14 mars au Max-Linder.

PROGRAMMES DES
CINÉMAS DE PARIS

Semaine du 12 au 18 mars 1941.

Aubert-Palace : *La Collier de Biarritz* (3^e semaine).
Biarritz : *Toute une Vie* (vers. or.) (5^e semaine).

César : *Courrier d'Asie* (2^e sem.).
Champs-Élysées : *Arts - Sciences - Voyages*.

Ciné-Opéra : *Cavalcade d'Amour* (3^e semaine).
Colisée : *Le Juif Süss* (vers. orig.) (3^e semaine).

Helder : *Battement de Cœur* (6^e s.).
Gaumont-Palace : *Une Mère* (double).

Impérial : *Monsieur Hector*.
Le Français : *Le Juif Süss* (doubl.).
La Royale : *La Fille au Vautour* (doubl.).

Lord-Byron : *Eveil* (vers. orig.) (4^e semaine).

Madeleine : *L'Enfer des Anges* (5^e semaine).

Mariyvaux : *Toute une Vie* (double) (5^e semaine).

Max-Linder : *Le Petit Chocolatier* (doubl.).

Moulin-Rouge : *La Fille au Vautour* (doubl.).

Normandie : *Une Femme comme toi* (doublé) (3^e semaine).

Paramount : *Ceux du Ciel* (2^e sem.).
Olympia : *Courrier d'Asie* (2^e s.).
Portiques : *Monsieur Hector* (3^e sem.).
Triomphe : *Première* (double) (2^e semaine).

Ursulines : *Campement* 13.

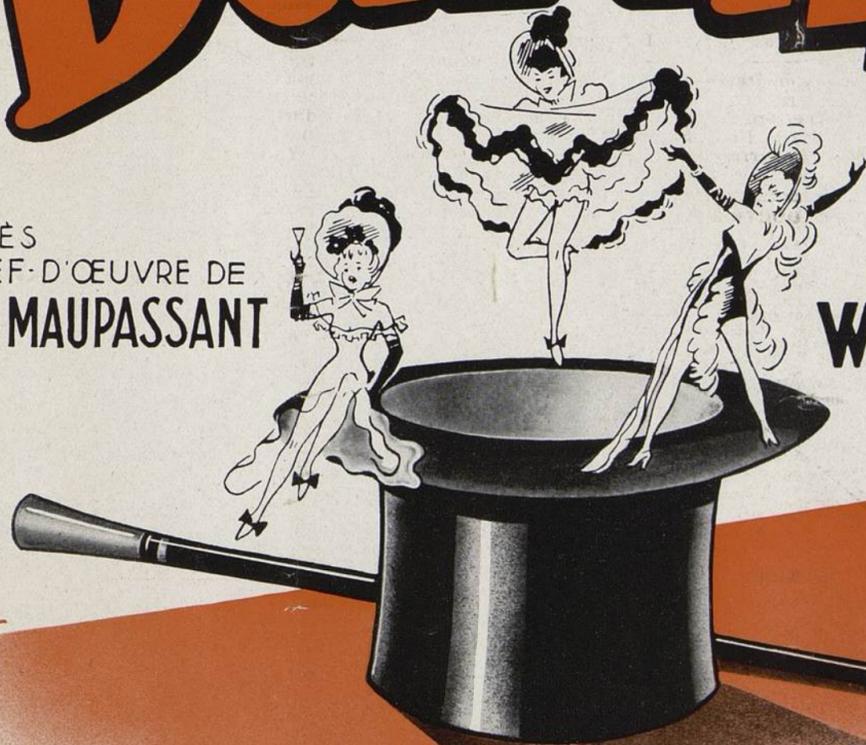
PROCHAINEMENT **TOBIS** PRÉSENTERA

Le film le plus impatiemment attendu!

BELAMI

D'APRÈS
LE CHEF-D'ŒUVRE DE
GUY DE MAUPASSANT

INTERPRÉTÉ
ET RÉALISÉ PAR
WILLY FORST



C.FINEL

... avec les plus jolies filles de l'écran!

UN
FORST-FILM
DE
TOBIS

3 GRANDS FILMS FRANÇAIS
SUCCÈS
INÉDITS

L'ENFER DES ANGES
AU MADELEINE
LA TARE D'UNE CITE

NUIT DE DECEMBRE
AU PARIS
UNE PAGE DE BELLE EMOTION

BATTEMENT DE COEUR
AU HELDER
GAI, FRIVOLE, PRIMESAUTIER

SOCIÉTÉ PARISIENNE DE DISTRIBUTION CINÉMATOGRAPHIQUE
AGENCES A MARSEILLE, BORDEAUX, LYON, LILLE, TOULOUSE



OPERA 08-20